



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
2024-A-135

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Madame le Maire de la Commune de Caromb

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°42-07 du 26 juin 2007 relative au ratios promus / promouvables,
- Vu l'arrêté n° 009 du 13 mars 2023 relatif aux lignes directrices de gestion,
- Vu le dernier tableau des effectifs en date du 17 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Ordre de mérite	Nom et prénom	Grade actuel	Date de nomination dans le grade	Echelon actuel	Date de nomination dans l'échelon	Date d'effet de la nomination
1	PAILHON Sonia	Adjoint territorial d'animation	01/11/2018	7	23/12/2023	01/01/2025

Proportion hommes / femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion hommes / femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Ordre de mérite	Nom et prénom	Grade actuel	Date de nomination dans le grade	Echelon actuel	Date de nomination dans l'échelon	Date d'effet de la nomination
1	ARNAUD Franck	Agent de maitrise	01/11/2021	10	01/06/2023	01/11/2025

Proportion hommes / femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion hommes / femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 : Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Fait à Caromb, le 20 décembre 2024



Madame le Maire,

Valérie MICHELIER



CAROMB

Tableau d'avancement au grade
d'Adjoint territorial d'animation
principal de 2^{ème} classe
pour l'année 2025

Ordre de mérite	Situation actuelle				Avancement proposé					
	Nom et prénom de l'agent	Grade	Date de nomination dans le grade	Echelon	Date de nomination dans l'échelon	Date d'effet	Grade	Avec examen / Sans examen	Echelon	Ancienneté conservée
1	PAILLON Sonia	Adjoint territorial d'animation	01/11/2018	7	23/12/2023	01/01/2025	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Avec examen	5	4 mois et 3 jours

Date : 20/12/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale :



Le Maire

Valérie NICHEUR



CAROMB

Tableau d'avancement au grade
D'agent de maîtrise principal
pour l'année 2025

Ordre de mérite	Nom et prénom de l'agent	Situation actuelle				Avancement proposé				
		Grade	Date de nomination dans le grade	Echelon	Date de nomination dans l'échelon	Date d'effet	Grade	Avec examen / Sans examen	Echelon	Ancienneté conservée
1	ARNAUD Franck	Agent de maîtrise	01/11/2021	10	01/06/2023	01/11/2025	Agent de maîtrise principal	Sans examen	6	1a7m10j

Date : 20/12/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale :



Le Maire
Valérie Nichev
Valérie NICHEV